

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.6.3 Limiter le dérangement de la faune par les activités de loisirs en espace naturel

Contexte

Certaines pratiques de loisirs en espace naturel sont très perturbantes pour la faune. C'est notamment le cas des loisirs motorisés qui font l'objet d'une réglementation spécifique sur l'ensemble du territoire national que la loi demande de décliner sur le territoire des parcs naturels régionaux et nationaux. Les animaux sont particulièrement sensibles au dérangement en période hivernale. La pratique du ski hors-piste et de la randonnée en raquettes ouvre de grands espaces

naturels à une fréquentation humaine non canalisée.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit à l'articulation de l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national et l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public parc national.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Développer la sensibilisation des pratiquants du ski hors-piste et de la raquette, ainsi que des professionnels qui les accompagnent pour limiter les effets dommageables du dérangement de la faune sauvage en période hivernale.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

| Mesures contractuelles (liste non exhaustive) | Rôle de l'établissement public du parc national | Rôle des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|--|---|------------------------------|--|
| 3.6.3.a - Sensibiliser les usagers, les visiteurs et les pratiquants de sports et de loisirs à la fragilité des espèces et des milieux dans les supports | Édition et diffusion de supports, animation Conseil et | Domaines skiables en régie | Offices de tourisme, gestionnaires de domaines skiables, fédérations |

Parc national de la Vanoise

| | | | |
|---|----------------|---------------------------------|---|
| d'information touristique (stations de ski, offices de tourisme, sites internet...). | accompagnement | Maires au titre de leur pouvoir | sportives |
| Faciliter la mise en place de mesures d'encadrement ou de limitation du ski hors-piste et de la raquette sur les sites de forte sensibilité hivernale pour la | | de police | Stations de montagne, offices de tourisme |
| grande faune et l'avifaune | | | |

Référence ID de l'article : #4282

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 16:07